

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2022

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 21 Novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 26 Novembre 2022 à 10H30, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Claude ARMAND (jusqu'à 12H20 – du point 1 au point 8 inclus), Philippe CHAPUIS, Yves VUILLEMIN, Léa DEERY, Stéphanie JOLIAT, Virginie KHODJA, Laura SCHICK

Absent(s) excusé(s) : Claude ARMAND (à partir de 12H20 – point 9), Céline GRUET,

Pouvoir(s) :

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du compte-rendu/procès-verbal du conseil municipal du 7 Novembre 2022**
- 2/ Appel des conseillères nouvellement élues et installation dans leur fonction**
- 3/ Lecture de la Charte de l'élu local et remise d'un exemplaire à chacune**
- 4/ Mise à jour du tableau**
- 5/ Réorganisation des commissions communales**
- 6/ Election de 3 membres du CCAS**
- 7/ Représentation dans les commissions de la CCDB**
- 8/ Désignation du délégué élu du CNAS**
- 9/ Questions diverses**

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts/retraits à faire au compte rendu du conseil du 7 NOVEMBRE 2022.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 7 NOVEMBRE 2022.

2/ APPEL DES CONSEILLERES NOUVELLEMENT ELUES ET INSTALLATION DANS LEUR FONCTION

Le Maire qui a convoqué les élus fait l'appel des nouvelles élues

- Léa ANDRE
- Stéphanie JOLIAT
- Virginie KHODJA
- Laura SCHICK

et les déclare installées dans leurs fonctions de conseillères municipales.

3/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET REMISE D'UN EXEMPLE A CHACUNE

Laura SCHICK à la demande du Maire fait lecture de la charte de l'élu local et ce dernier transmet à chacune un exemplaire.

4/ MISE A JOUR DU TABLEAU

Le Maire fait part au Conseil du Tableau du Conseil Municipal (article L. 2121-1 du CGCT).

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1/ Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal,

2/ Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,

3/ Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSEY :

FONCTION	QUALITE	NOM	PRENOM	DATE NAISS	DATE ELECTION	NB SUFFRAGES
MAIRE	MONSIEUR	MESNIER	DOMINIQUE	02/12/1951	25/05/2020	115
PREMIER ADJOINT	MONSIEUR	CUENOT	BERNARD	18/08/1964	25/05/2020	105
DEUXIEME ADJOINT	MONSIEUR	MILLE	GUILLAUME	18/06/1970	25/05/2020	118
CONSEILLER	MONSIEUR	ARMAND	CLAUDE	24/09/1965	15/03/2020	118
CONSEILLER	MONSIEUR	CHAPUIS	PHILIPPE	27/01/1968	15/03/2020	118
CONSEILLERE	MADAME	GRUET	CELINE	16/10/1981	15/03/2020	116
CONSEILLER	MONSIEUR	VUILLEMIN	YVES	29/11/1953	15/03/2020	115
CONSEILLERE	MADAME	DEERY	LEA	14/11/1992	20/11/2022	88
CONSEILLERE	MADAME	JOLIAT	STEPHANIE	24/05/1974	20/11/2022	86
CONSEILLERE	MADAME	KHODJA	VIRGINIE	13/11/1977	20/11/2022	86
CONSEILLERE	MADAME	SCHICK	LAURA	23/11/1988	20/11/2022	86

5/ REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire fait part au conseil des commissions communales qui existent sur la Commune actuellement. Bien entendu celles-ci peuvent être modifiées, supprimées ou d'autres créées.

COMMISSION BUDGET – FINANCES (LE MAIRE)

Examen et élaboration du budget – Suivi des finances : dette, emprunts, ...

Etudes des dépenses et recettes – Fixation des taux d'imposition, AC de la CCDB (compensation fiscalité professionnelle), ...

Tous les conseillers sont invités à être membres de cette commission

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (LE MAIRE) => ne nécessite pas une commission

Réception et pré-études des demandes de permis de construire, autorisations d'aménager, certificats d'urbanisme, etc... Exemples : permis de démolition et dépollution Stanley BGI, implantations des antennes relais avec TDF

Suivi des documents d'urbanisme opposables : Carte Communale, SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). NB : le SCOT Doubs Central est en cours de validation, ce qui nécessitera une révision de notre carte communale

Achats – Ventes de biens

Transition énergétique – Energies renouvelables

COMMISSION BATIMENTS – VOIRIE – PATRIMOINE (1 ADJOINT)

Projets de travaux pour aménagement, entretien, réfection de la voirie et signalétique. Exemples : rue de la Chapelle, ralentisseurs, bordures, etc...

Projets de travaux pour aménagement, entretien, réfection des bâtiments communaux. Exemples : aménagement mairie, logements, terrain multisports etc...

Projets d'aménagement patrimoine. Exemple : cimetière, monuments aux morts, fontaine, etc...

Equipements - Matériel

Sécurité – Accessibilité

Transition énergétique – Energies renouvelables – Eclairage public

Gestion des logements communaux – Location de salles

COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT (1 ADJOINT)

- **Eau – Assainissement**

Suivi du contrat d'affermage eau avec la SAUR

Projets de travaux pour l'aménagement, l'entretien, la réfection du réseau d'alimentation en eau potable

Suivi de la consommation et des factures des branchements communaux

Projets de travaux pour l'aménagement, l'entretien, la réfection du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Suivi de la convention avec Besançon Métropole (ex réseau SYTTEAU) pour le transport et le traitement des eaux usées

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCDB

Suivi des équipements assainissement autonome (SPANC) avec CCDB

Transition énergétique – Energies renouvelables

- **Environnement**

Forêt communale classée en réserve biologique

Suivi de NATURA 2000

Aménagements environnementaux : vergers de sauvegarde, fleurissement de la Commune...

Opération d'aménagement biologique du Gour : ripisylve (végétation de bordures), abreuvoirs, haies champêtres – Projet piloté par la FC25, en partenariat avec CCDB et communes riveraines

Tunnel de dérivation du Gour : projet à finaliser d'aménagement pour alimentation de la cascade du Rognon (en cours...)

Transition énergétique – Energies renouvelables

Gestion des déchets (CCDB)

COMMUNICATION – ANIMATION – VIE COLLECTIVE – SERVICES

- **Vie collective – Services à la population**

Suivi écoles, périscolaire, enfance

Liens, suivi des associations

Services à la population

- **Communication**

Communication écrite (exemple : bulletin municipal)

Informations périodiques

Développement et maintenance du site internet

Réseaux sociaux ?

- **Comité d'animation**

Mise en place d'un comité d'animation (comité des fêtes ?)

Attractivité, tourisme

Marché de producteurs – Circuits courts ?

Culture – Bibliothèque - Artisanat amateur

Le contour des commissions étant présenté il est convenu que chaque conseiller devra confirmer son inscription dans les commissions de son choix lors du prochain conseil du 5 décembre 2022.

6/ ELECTION DE TROIS MEMBRES DU CCAS

Le Maire rappelle que lors de son conseil du 10/06/2020, le conseil municipal a fixé comme nombre de membres du CCAS, 10 soit 5 membres désignés par le Maire et 5 membres élus par le conseil.

Membres désignés par le Maire (par ordre alphabétique) :

- Anne-Marie ARMAND
- Chantal FAWER
- Gisèle LINVAL
- Annie RENAUD
- Laurence RENAUD

Membres élus :

- Claude ARMAND
- Céline GRUET

Le Maire informe le Conseil que les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats (art. R 123-8).

Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si une seule liste se présente, comportant un nombre de candidats au moins égal au nombre de membres nécessaires, elle sera élue, même avec une seule voix.

Trois postes sont à pourvoir au sein du CCAS.

Les candidats doivent candidater en liste. Et les conseillers voter à bulletin secret.

Le Maire appelle les conseillers à candidater.

Une liste est candidate : Léa DEERY – Virginie KHODJA – Laura SCHICK

Les conseillers sont invités à voter à bulletin secret.

Président : Dominique MESNIER

Assesseurs : Yves VUILLEMIN (le deuxième doyen du conseil, le premier étant Dominique MESNIER) et Léa DEERY (la benjamine).

Secrétaire : Philippe CHAPUIS

Dépouillement :

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité : 6

Résultats : 10 voix pour la liste : Léa DEERY – Virginie KHODJA – Laura SCHICK qui sont donc élues administratrices du CCAS.

Pour information, le maire est président de droit du CCAS (art. R 123-7). Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui le préside en l'absence du maire (art. L 123-6).

7/ REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS DE LA CCDB

Le Maire présente au Conseil les 7 commissions de la CCDB dont les inscriptions sont ouvertes aux conseillers communautaires titulaires et suppléants ainsi qu'aux conseillers municipaux et demandera à chacun s'il souhaite s'inscrire dans l'une ou l'autre.

Précision : en fait il y a 9 commissions à la CCDB sachant que la commission 1 Finances –Budget est composée des membres du bureau et la commission 9 Ressources Humaines des vice-présidents

COMMISSION 2 : petite enfance – enfance – jeunesse – maison France service. Vice-Présidente : Laure THIEBAUT

⇒ Léa DEERY souhaite intégrer cette commission

COMMISSION 3 : scolaire. Vice-Président : Michel LAB

⇒ Virginie KHODJA souhaite intégrer cette commission

COMMISSION 4 : transition énergétique – équipement travaux. Vice-Président : Jean-Luc PAUTHIER

⇒ Yves VUILLEMIN souhaite intégrer cette commission

COMMISSION 5 : animation territoriale (communication, réseaux sociaux...). Vice-Président : Maud BEAUQUIER

⇒ Pas de candidat

COMMISSION 6 : eau-assainissement. Vice-Président : Alain COURANT

⇒ Yves VUILLEMIN souhaite intégrer cette commission

COMMISSION 7 : GEMAPI – environnement. Vice-Président : Dominique MESNIER

⇒ Stéphanie JOLIAT souhaite intégrer cette commission

⇒ Virginie KHODJA souhaite intégrer cette commission

Sous-commission 7.1 Gestion des déchets. Conseiller Délégué : Charles Piquard

⇒ Stéphanie JOLIAT souhaite intégrer cette commission

Sous-commission 7.2 Urbanisme-aménagement du territoire. Conseillère Déléguée ; Agnès SCALABRINO

⇒ Pas de candidat

⇒

Sous-commission 7.3 Réseaux, SYDED, Doubs Très Haut Débit, Eoliennes, énergies renouvelables. Conseiller Délégué : Benoit PARENT

⇒ Pas de candidat

COMMISSION 8 : économie – tourisme. Vice-Président : Jean-Yves BRUNELLA

⇒ Yves VUILLEMIN souhaite intégrer cette commission

8/ DESIGNATION DU DELEGUE ELU DU CNAS

Le Maire informe le Conseil qu'elle est membre du CNAS (Centre National d'Actions Sociales) afin que le personnel communal puisse bénéficier d'avantages (pour les vacances, pour les concerts, pour les études...).

Un élu doit être désigné par le Maire pour être délégué du CNAS. Un agent est aussi désigné pour représenter le personnel communal, c'est Sandrine MEYER, secrétaire de mairie.

⇒ **Laura SCHICK est désignée par le Maire pour être déléguée élue du CNAS.**

⇒ **Départ de Claude ARMAND**

9/ QUESTIONS DIVERSES

9.1/ DELEGATIONS DE ADJOINTS

Le Maire fait part au Conseil des délégations données aux adjoints.

PREMIER ADJOINT – BERNARD CUENOT

- Gestion du patrimoine
- Gestion des bâtiments
- Gestion de la voirie
- Gestion de la sécurité et de l'accessibilité
- Gestion des équipements
-

DEUXIEME ADJOINT – GUILLAUME MILLE

- Gestion des projets et suivi des travaux sur les réseaux eau et assainissement
- Gestion des projets dans le domaine de l'environnement en liaison avec la compétence CCDB
- Participation et suivi du transfert des compétences eau et assainissement à la CCDB
- Suivi des projets dans le cadre de l'environnement
- Encadrement et gestion du personnel technique

EX- DEUXIEME ADJOINT – DELEGATIONS RATTACHEES AU MAIRE

- Suivi de l'enfance, du scolaire, du périscolaire (compétence de la CCDB)
- La vie associative
- Les services à la personne
- L'animation et la communication
- La gestion du cimetière

Les délégations seront réaménagées prochainement après discussion dans l'instance Maire/Adjoints.

Précision : chaque adjoint a la qualité d'officier de l'état civil et d'officier de police judiciaire

9.2/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – DM 2 BP EAU 2022

Le Maire informe le Conseil qu'il a été prévu au budget eau 2022 uniquement le Diagnostic du Réseau d'Eau Potable mais pas de travaux. Or, pour finaliser ce diagnostic des travaux sont nécessaires à savoir :

1/ Le renouvellement du branchement plomb 1 rue du Port de Barques pour 2.307.60 € TTC

2/ Des travaux de sectorisation pour 6.350,40 € TTC

De ce fait aucun crédit n'a été prévu au compte 2158 « Autres installations » pour payer ces travaux.

Les travaux ayant débutés, les études Diagnostic du Réseau d'Eau Potable imputées au compte 203 « Etudes » pour peuvent être transférées au compte 2158 « Autres Installations ». Comptablement c'est une opération d'ordre qui se passent au chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

Le Maire propose comme décision modificative n° 2 (DM 2) du BUDGET EAU 2022 :

- Ouverture du compte 2158 ID (21) « Autres installations » pour 10.000 € pris sur l'excédent d'investissement
- Ouverture du compte 2158 ID (041) « Autres installations » pour 11.398,80 €
- Ouverture du compte 203 IR (041) « Etudes » pour 11.398,80 €
-

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la DM 2 du Budget Eau 2022 comme suit :

- Ouverture du compte 2158 ID (21) « Autres installations » pour 10.000 € pris sur l'excédent d'investissement
- Ouverture du compte 2158 ID (041) « Autres installations » pour 11.398,80 €
- Ouverture du compte 203 IR (041) « Etudes » pour 11.398,80 €

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers Municipaux n'ayant plus de question,
La séance est levée à 12 H 30

Fait à Laissey, le 26 Novembre 2022,
Le Maire de Laissey,
Dominique MESNIER



L'élu secrétaire de séance,
Philippe CHAPUIS

Affichage le : 28 Novembre 2022
Retrait affichage :

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2022			
	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022	10	0	0
051-2022	APPEL ET INSTALLATION DES NOUVELLES ELUES DANS LEUR FONCTION	10	0	0
052-2022	ELECTION DE TROIS MEMBRES CCAS	10	0	0
	LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES			
053-2022	NOUVEAUX MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA CCDB	10	0	0
054-2022	DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU DU CNAS	10	0	0
055-2022	DM 2 BUDGET EAU CREDITS AU 2158 ET TRANSFERT ETUDE DIAGNOTIC AEP AU 2158	9	0	0
	INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DES ADJOINTS			